Image not found or type unknown

Interet de valider des trimestres de retraite

Par **ThomasDurand**, le **21/07/2023** à **19:37**

Bonjour à tous,

Je m'interroge sur ma situation personnelle concernant une décision que je dois prendre. Je n'arrive pas a trouver d'articles sur ce cas particulier, si vous êtes meilleurs que moi, ca m'intéresse. Dans tous les cas je veux bien vos réflexions personnelles pour m'aider a avancer dans la mienne.

J'ai 35ans et une SCI qui me permettra de vivre confortablement avant d'atteindre l'âge légal de la retraite. J'ai également des appartements loués en LMP, actuellement déficitaires, mais qui un jour repasserons en positif, et me permettrons alors de valider des trimestres de retraite (A priori, pas de validation de trimestre si déficit. Je n'ai pas de revenus avant plusieurs années, mais du capital pour « tenir ». J'ai du coup arrêté de travailler.

Mon comptable me conseille néanmoins de me verser un salaire (sur cette sci par exemple) afin de valider mes trimestres de retraite et bénéficier des minimas sociaux. Son argument étant que vu qu'il y a des cotisations obligatoires et pas une grosse différence : Autant valider les trimestres, d'autant que ça peut me permettre d'avoir une retraite complémentaire a terme et ca m'apporte une certaine sécurité. J'avoue ne pas bien saisir son argument.

Pour moi, si je ne fais rien, je vais quand même devoir payer 1150€ de cotisation minimum a l'ursaff. Ce qui ne me donne et donnera droit à rien du tout.

Sinon je peux me verser le salaire minimum : 576€ bruts + 306€ de charges patronales = 882€ par mois de cout pour l'entreprise mais je récupère 380€ net.

Donc 10'584€ de cout pour l'entreprise contre 4'560€ de gain. Soit un cout de 6024€ annuel

En réalité cela va réduire l'IS de l'entreprise de 0.25% de 10584€, ce qui passe le cout réél de l'opération a 7'938€ pour l'entreprise. Et si je m'étais versé ces sommes en dividendes (pour comparer des choses comparables), j'aurais payé 30% de flat taxe sur ces revenus, donc 1954€ environ de taxes économisés sur ce salaire.

Donc une différence de cout réel entre les deux options de 1424€. Dans mon exemple. Cela revient donc à 1424€ par an de valider mes 4 trimestres de retraite. (Comparativement a ne rien faire et me verser un peu de dividendes).

Ce raisonnement vous parait-il juste ? Ou je n'ai pas compris ?

Si je pousse le raisonnement plus loin, et considérant que j'ai 35ans et que les règles de

retraite vont rester les mêmes, je vais donc payer 1424e par an en plus pendant 65ans-35ans = 42720e pour avoir le minimum retraite a terme soit 9000€ brut par an. Si je vis 80ans, je vais donc toucher 135000€.

Vu les incertitudes du monde actuelle, mon raisonnement est que si on réintègre l'inflation (l'argent d'aujourd'hui vaut bien plus cher que l'argent quand j'aurais 80ans. Ainsi que les incertitudes sur l'état du monde (Possiblement plus de minimum retraite ou une retraite à 70ans par exemple). Je ne pense pas que ce soit très opportun.

Pour moi j'ai quand même accès a la sécurité sociale dans les deux options. Et je ne vois pas bien quels autres externalités positives ou négatives viennent modifier ce raisonnement, a part l'obtention du minimum vieillesse a 65ans.

Merci a ceux qui ont pris le temps de me lire et surtout a ceux qui vont prendre le temps de me répondre.

Par **Marck.ESP**, le **23/07/2023** à **16:39**

Bonjour

Juridiquement, rien ne peux vous y obliger, nous ne pouvons donner un avis qui serait forcément influencé par notre une opinion propre.

C'est, comme vous tentez de le faire, une question économique personnelle à résoudre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés